

Prix et accès aux traitements médicamenteux innovants

Déclaration du groupe CFDT

Les constats et questionnements posés dans cet avis sont déjà débattus dans l'opinion publique et le CESE par sa composition et au regard de son projet, se devait d'y apporter sa contribution. C'est tout à son honneur de l'avoir fait, nous tenons à le souligner.

Des constats sont partagés :

- le marché mondialisé de l'industrie pharmaceutique se porte bien et fait le bonheur de ses actionnaires ;
- cette industrie pourvoit au maintien, voire à la création, d'emplois et participe à la recherche et au développement en suppléant souvent aux carences d'investissement des Etats dans la recherche publique. Elle joue donc un rôle majeur dans le développement de la santé publique, mais ces éléments la place en position dominante lors des négociations avec les pouvoirs publics ;
- sa finalité, qui consiste à proposer des traitements pour soigner efficacement les maladies, est interrogée sur le plan éthique lorsque le prix des médicaments proposés est tel qu'il en réduit fortement l'accès ;

alors que nous sommes dans un contexte budgétaire contraint, pourrions-nous encore longtemps garantir à tous les patients l'accès aux traitements innovants qui arrivent ou arriveront sur le marché sans renoncer à l'égalité de l'accès à ces traitements par la prise en charge par les régimes obligatoires d'Assurance Maladie? On en conviendra, cette question est lourde de sens sur le plan du contrat social.

La question morale de cette problématique a pu cristalliser les débats dans notre section.

L'indignation est nécessaire et tout à fait légitime, face aux dérives d'un libéralisme débridé qui s'autorise tous les excès dans un registre douloureux : celui de la maladie. Pour autant, l'indignation ne suffit pas. Ainsi les préconisations réaffirment le droit de tout individu à la santé et aux soins et notre refus du choix d'un système utilitariste qui sélectionne les patients. Elles essayent d'aller plus loin dans la recherche de solutions pour traduire dans les faits nos principes de solidarité face à la maladie et d'égalité dans l'accès aux soins.

Il est ainsi indispensable de favoriser toutes les pistes ouvrant la voie à une plus grande transparence dans les négociations et les arbitrages financiers ainsi que dans les instances de régulation du médicament.

Il est primordial, de favoriser des évaluations en vie réelle de l'efficacité des médicaments coûteux, et, au regard des résultats, de pouvoir réviser les prix. Les pouvoirs publics, via la Cour des comptes par exemple, doivent également être à l'initiative d'études prospectives.

Et, parce que le marché est mondialisé, les évolutions et initiatives préconisées en Europe et à l'international doivent être impulsées et soutenues.

Cet avis, que la CFDT a voté, suppose des choix et des actes éminemment politiques, qui, au-delà des considérations morales, donneraient à lire que le progrès doit être au service de l'intérêt général.